ID05

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 - LIBREVILLE
TEL : 79.53.76 OU 79.53.77

Date de réception ou cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

PRECOMPTE DE L'IS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

Exercice : Mois :

1 – Identification de la partie versante	Cadre réservé à l'administration
n° du contribuable : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌋ (Numéro d'Identification Fiscale (NIF)) Nom du contribuable : Raison sociale : Sigle : Boîte postale Ville : Téléphone : Télécopie : Adresse E. mail : Site Internet :	
Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
	(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Identification du prestataire de service		
n° du contribuable : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌋ (Numéro d'Identification Fiscale (NIF))		
Nom du contribuable :		
Raison sociale :		Sigle :
Boîte postale :	Téléphone :	Ville :

3 – Détermination de l'impôt à payer			
Montant des prestations de services facturées durant la période	Taux	Montant de l'acompte	Code rubrique
	9,5%		

4 – Règlement de l'impôt		
Mode de versement :		
	- espèce :	☐
	- chèque :	☐ n° de chèque :
Banque :		
	- virement :	☐ date :
	IBAN	
	SWIFT	

n° de quittance :	Fait à , le
Cachet de la Recette	Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Ne pas globaliser les précomptes. Remplir une déclaration par prestataire concerné.
Date limite de dépôt (art. 23 du CGI) : le 15 de chaque mois suivant le précompte.